

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 18 décembre 2020	N° 2020-560

Convocation du 11 décembre 2020

Aujourd'hui vendredi 18 décembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI
M. Nicolas FLORIAN à M. Patrick BOBET
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
Mme Eva MILLIER à M. Gwénaél LAMARQUE
M. Patrick PUJOL à M. Dominique ALCALA

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE de 14h30 à 16h20
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-François EGRON à partir de 15h30
M. Patrick PAPADATO à Mme Nadia SAADI de 10h30 à 11h
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h10
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 16h
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 15h30
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Kévin SUBRENAT à partir de 15h10
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT à partir de 15h
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PEScina à partir de 15h30
M. Olivier CAZAUX à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 14h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h
M. Didier CUGY à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 15h30
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h45
M. Stéphane GOMOT à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h30
Mme Fabienne HELBIG à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 11h
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 15h55
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Simone BONORON à partir de 15h25
M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h40
Mme Nadia SAADI à Mme Delphine JAMET à partir de 16h20
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 12h45

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 18 décembre 2020	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'habitat et de la politique de la ville	N° 2020-560

**Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés de Bordeaux Re Centres -
Projet d'avenant n°4 - Décision - Autorisation**

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La convention partenariale pour la mise en œuvre du Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) a été signée le 21 janvier 2011 entre l'Etat, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH), la Communauté urbaine de Bordeaux (devenue Bordeaux Métropole), la Caisse des dépôts et consignations (CDC), Action Logement, la Société anonyme coopérative d'intérêt collectif pour l'accèsion à la propriété (SACICAP) de la Gironde, InCité et la ville de Bordeaux pour une durée de sept ans, de 2011 à 2018.

Un premier avenant, signé le 01 juin 2012, est venu préciser le projet urbain du centre ancien et les bailleurs sociaux intervenants dans ce cadre pour le développement de l'offre de logements sociaux publics en centre ancien.

Un deuxième avenant, signé le 18 novembre 2015, a permis d'actualiser le contenu de la convention sur les sujets suivants : validation de nouvelles opérations de recyclage foncier pour la production de logements sociaux publics, et ajustement de plusieurs lignes de la maquette financière (maîtrise d'ouvrage de certains équipements et aménagements de proximité, actions en matière de développement économique) ; identification d'un nouveau bailleur signataire de la convention.

Un troisième avenant dit « avenant de sortie », signé le 18 octobre 2018, a permis de proroger la durée de la convention de 3 ans, portant la date limite d'engagement des opérations au plus tard au 21 janvier 2021, de valider 17 nouvelles opérations de recyclage foncier, d'en supprimer 4 et d'en modifier 6, de préciser et modifier les projets financés en matière d'espaces et d'équipements publics de proximité, d'équipements à finalité économique, et d'ingénierie de projet.

Pour rappel, les cinq objectifs opérationnels initiaux du PNRQAD sont les suivants :

- Produire 300 logements sociaux publics
- Réhabiliter 600 logements privés dont 300 logements locatifs conventionnés
- Aménager les espaces publics de proximité
- Créer des équipements publics de proximité
- Revitaliser le tissu commercial.

Au vu des échéances opérationnelles, le projet d'avenant n°4 a pour objet :

- d'ajuster le programme des opérations portées à la convention au vu de leur possible réalisation dans le calendrier défini (engagement au plus tard le 21 janvier 2021 – demande de 1er acompte au plus tard le 30 juin 2022 – demande de solde au plus tard le 30 juin 2025)

- de remplacer deux opérations de requalification d'îlots dégradés ne pouvant se réaliser par deux nouvelles opérations.
- d'ajuster les montants et coûts d'opérations ayant connu une évolution significative ainsi que les montants de financement prévisionnels en correspondance.

Les opérations de requalification d'îlots dégradés :

Le présent avenant a pour objet de supprimer trois opérations actuellement portées à la convention mais ne pouvant se réaliser, d'ajouter deux nouvelles opérations et de modifier une opération.

Le prévisionnel de production de logements locatifs sociaux issue d'opérations de recyclage d'îlots dégradés porté à l'avenant de sortie était de 274 logements. Les modifications apportées à l'avenant n°4 permettent d'atteindre un prévisionnel de réalisation de 280 logements locatifs sociaux sur l'ensemble de la durée de la convention, s'approchant ainsi au plus près de l'objectif assigné.

Les aménagements de proximité :

L'avenant n°4 a pour objet :

- De supprimer l'opération « jardin des remparts » du projet conventionné, cette opération ne pouvant pas se réaliser dans le temps de la convention.
- De préciser les aménagements intégrés à l'opération « Place Mabit et Pressensé »
- D'ajuster et préciser les réalisations intégrées à l'opération « rue Kléber »
- De modifier l'opération « trame douce » en y intégrant les aménagements réalisables dans le temps de la convention.

Par ailleurs, la répartition des montants de travaux en fonction des maîtrises d'ouvrage Ville de Bordeaux / Bordeaux Métropole a été réajustée.

Les équipements à finalité économique :

L'avenant n°4 a pour objet de réajuster le plan de financement prévisionnel porté à l'opération « hôtel d'entreprise » située au 11 -13 – 15 – 17 rue Causserouge en prenant en compte l'augmentation du coût du projet.

Evolution des financements prévisionnels de l'ANRU sur le projet correspondant aux modifications décrites intégrées à l'avenant :

L'avenant n°4 a pour incidence de faire évoluer le montant prévisionnel de la participation financière de l'Agence pour la Rénovation Urbaine de la manière suivante :

Famille d'opérations	Maîtrise d'ouvrage	Coût prévisionnel porté à l'avenant de sortie de la convention PNRQAD	Coût actualisé dans le cadre de l'avenant n°4	Subvention prévisionnelle portée à l'avenant de sortie de la convention PNRQAD	Subvention prévisionnelle actualisée dans le cadre de l'avenant n°4
Famille 1 – Requalification des îlots dégradés	InCité	21 813 095	21 401 490	4 458 829	4 609 194
Famille 2 – Aménagements de proximité	Bordeaux Métropole	5 835 000	7 254 962	875 250	1 088 244
Famille 2 – Aménagements de proximité	Ville de Bordeaux	3 865 000	691 727	579 750	103 759
Famille 3 – Production d'une offre de relogement temporaire	Sans objet	0	0	0	0
Famille 4 – Résidentialisation	Sans objet	0	0	0	0
Famille 5 – Portage de lots de copropriété	Sans objet	0	0	0	0

Famille 6 – Equipements publics de proximité	CCAS / Ville de Bordeaux / InCité	6 401 100	6 401 100	805 912	805 912
Famille 7 – Equipements à finalité économique	InCité	1 550 566	2 000 746	121 332	168 581
Famille 8 – Ingénierie et conduite de projet	Ville de Bordeaux	2 035 000	2 035 000	1 017 500	1 017 500
Total		41 499 761	39 785 025	7 858 573	7 793 190

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement son article L 5217-2,
VU la délibération 2010/0974 du 17 décembre 2010, engageant la Communauté Urbaine de Bordeaux dans le Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés Bordeaux [Re] Centres, et autorisant le Président à signer la convention,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU'il est nécessaire de réaliser un avenant n°4 à la convention partenariale pour la mise en œuvre du Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés Bordeaux [Re] Centres afin de pouvoir finaliser la réalisation du programme dans les objectifs et le calendrier définis de manière partenariale,

DECIDE

Article 1 : D'approuver le contenu du projet d'avenant n°4 à la convention PNRQAD Bordeaux Re Centres.

Article 2 : D'autoriser Monsieur Le Président à signer l'avenant n°4 à la convention PNRQAD Bordeaux Re Centres et l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre du projet et à l'exécution de l'opération.

Article 3 : D'autoriser Monsieur Le Président à engager les dépenses et demander les subventions pour les opérations définies dans ce cadre.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 décembre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 23 DÉCEMBRE 2020 PUBLIÉ LE : 23 DÉCEMBRE 2020	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU
--	---